

DELIBERATION 2014-79

LE 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT NEUF AOUT DEUX MILLE QUATORZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - Mme VESSIOT A. - M PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN LAVAL B. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE- MERCURET R - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Mme GUIRAUD - M. SCIALOM D. procuration à Mme FAVRE-MERCURET R. - M. NENCIONI S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C. M. CARABASSE P. procuration à Mme SALOMON M-L.

M. PAINTRAND J-F. a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2013

Conformément aux dispositions de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et compte tenu des compétences exercées par la communauté d'agglomération, Madame le Maire met à la disposition des Conseillers Municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2013.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	/
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- PREND ACTE du porter à connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2013.
- DIT que le dossier est mis à la disposition du public conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour Extrait Conforme,
Isabelle GUIRAUD,
Maire

